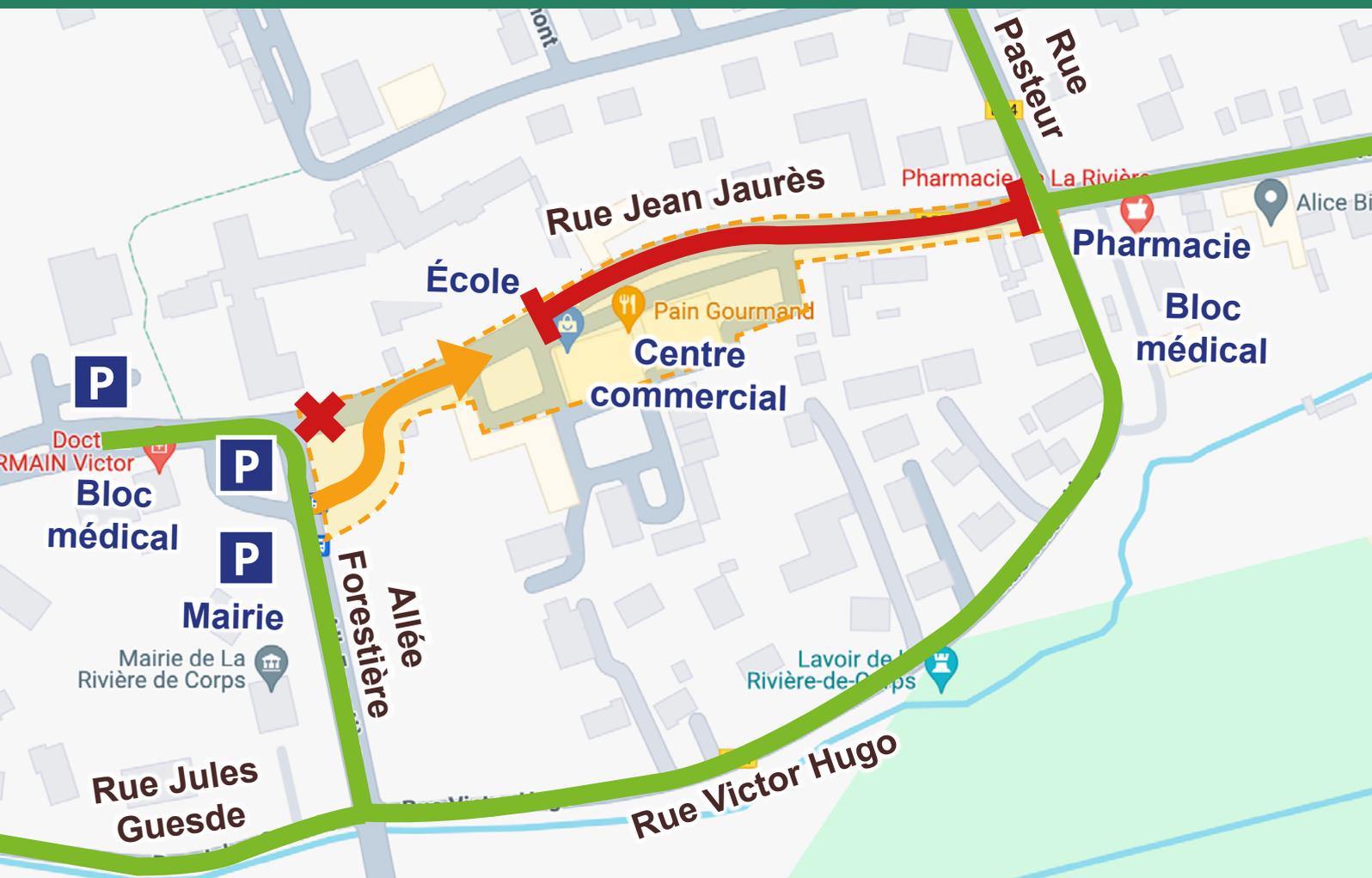


Réaménagement du centre-bourg : Intersection Allée Forestière / rue Jean Jaurès

À partir du 13 août 2024



✘ partie est de l'intersection Allée Forestière / rue Jean Jaurès barrée à la circulation

■ Portion de la rue Jean Jaurès barrée à la circulation en journée, pendant les travaux

— Accès véhicule pour les riverains uniquement

— Itinéraires et déviations conseillés

P Accès commerces : zones de stationnement recommandées